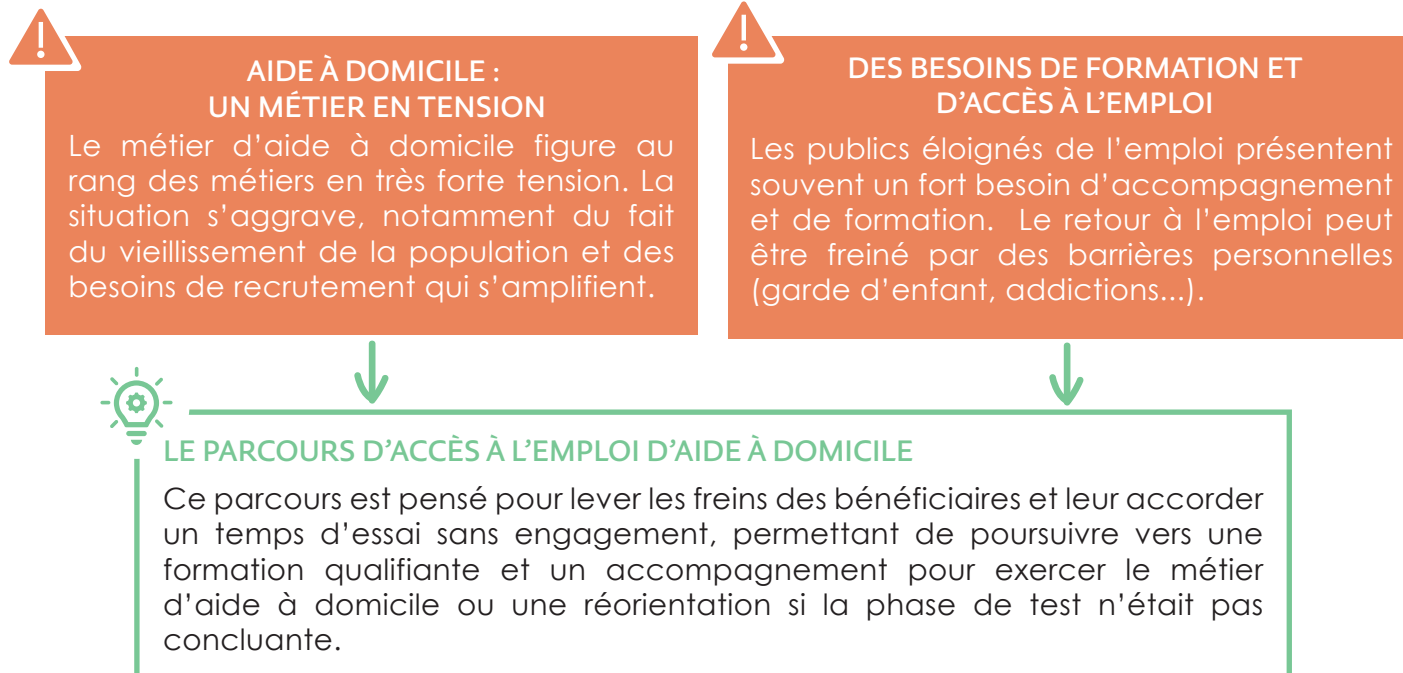


Présentation d'un projet d'essaimage

Parcours d'accès à l'emploi d'aide à domicile (PAEAD)



Un parcours qui répond à des besoins grandissants



Un essaimage auprès des régions et des départements

Suite à un premier essaimage couronné de succès dans la région Bretagne en 2022 et 2023, l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) porte aujourd'hui l'essaimage de ce parcours d'accès à l'emploi d'aide à domicile sur l'ensemble du territoire national.

Cette plaquette présente succinctement le parcours et son essaimage. Elle s'adresse :

- aux Conseils Départementaux (Direction Générale des Solidarités, de l'insertion, de l'autonomie, des personnes âgées)
- aux Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)
- aux Régions (DGA Orientation, Formation et Emploi)
- aux Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

Si vous souhaitez que ce projet se développe sur votre territoire ou avoir plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter : manon.coulangue@solidarites-actives.com

LE PARCOURS D'ACCÈS À L'EMPLOI D'AIDE À DOMICILE

Public cible

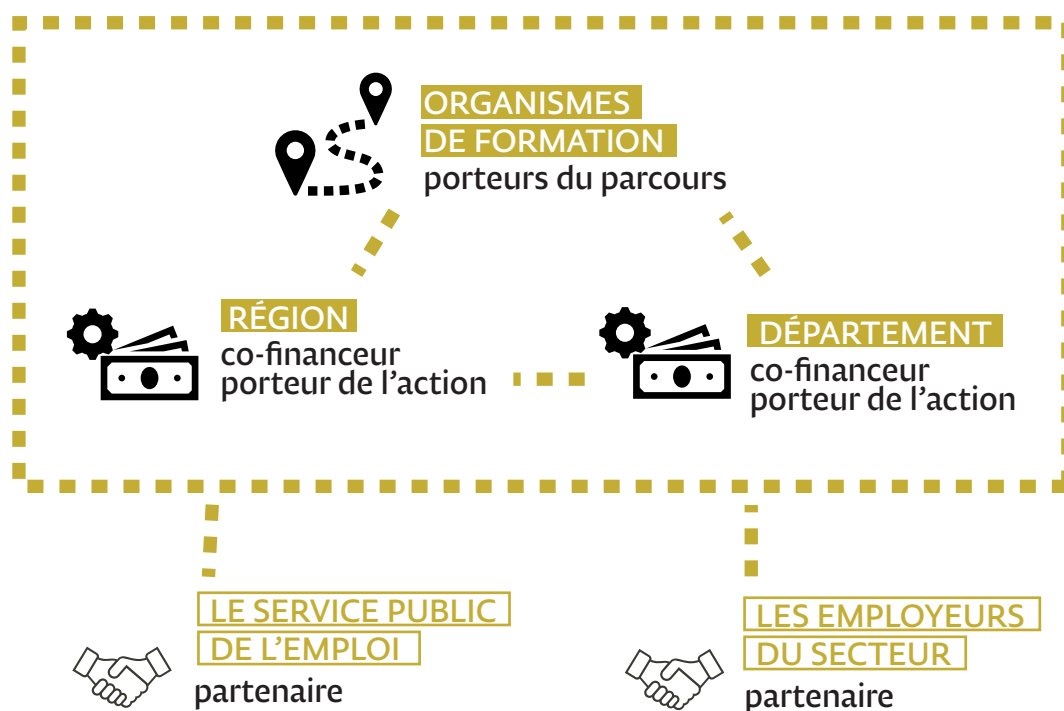
Les personnes éloignées de l'emploi (bénéficiaires du RSA) en situation de vulnérabilité (logement, niveau de qualification, famille, santé) et dont les besoins en formation demandent une adaptation à leur situation.

Axes d'intervention et pratiques

- Apprentissage des gestes professionnels à travers une pédagogie axée sur la mise en pratique.
- Réalisation de plusieurs stages en établissement auprès de professionnels formés au tutorat.
- Accompagnement par un conseiller en insertion professionnelle à la levée des freins périphériques à l'emploi (entretien hebdomadaire, orientation vers des partenaires locaux).

Les 5 clés de réussite :

- Un parcours tout en un
- La possibilité ouverte à tous de venir essayer
- Du temps pour la levée des freins
- Pas de frais supplémentaires pour les stagiaires
- Un travail partenarial



LE PARCOURS D'ACCÈS À L'EMPLOI D'AIDE À DOMICILE

de 1 à 3 mois

PHASE 0

Les stagiaires sont mobilisés pour rejoindre le parcours grâce à des actions de communication et d'aller-vers.



*Au début m'occuper de personnes âgées ne m'intéressait vraiment pas, et en fait ça m'a plu, parce que ces personnes ont un parcours, on apprend beaucoup d'elles.
Je me suis rendu compte qu'il n'y avait pas que le côté « s'occuper de la personne » mais aussi un côté relationnel qui m'a plu. »*

Véronique, stagiaire promotion 2022

55%

des stagiaires du parcours inscrits en phase 1 poursuivent le parcours en phase 2*.

5 semaines

PHASE 1

Les stagiaires rentrent dans le parcours sur un format découverte "sans engagement", leur permettant de valider ou d'infirmier leur intérêt pour ces métiers.

(entre formation et immersion en entreprise)

82%

des stagiaires de la phase 2 sont en emploi à l'issu du parcours*.

25 semaines

PHASE 2

Les stagiaires suivent la formation qualifiante au métier d'Assistant de Vie aux Familles avec des méthodes pédagogiques innovantes.

(entre formation et entreprise)

Les stagiaires bénéficient d'un accompagnement socio-professionnel tout au long du parcours.

PHASE 3

Les stagiaires sont accompagnés dans leur prise de poste puis dans le maintien dans l'emploi.



CONDUITE DE L'ESSAIMAGE PAR L'ÉQUIPE DE L'ANSA



Définir l'utilité de la démarche

Pour garantir l'efficacité d'un essaimage du parcours :

- Niveau de tension du secteur de l'aide à domicile ;
- Part de la population éloignée de l'emploi.



Diagnostic territorial et étude de faisabilité

Pour permettre au parcours de s'inscrire durablement dans le contexte territorial :

- Recensement des actions et dispositifs existants ;
- Identifications des partenaires du secteur de l'autonomie et du grand âge (gérontopôle, plateforme des métiers de l'autonomie, fédérations d'employeurs, etc.) ;
- Identification des partenaires du secteur social (logement, alimentaire, santé, mobilité, famille, accès aux droits, etc.) ;
- Diagnostic territorial des spécificités (niveau de ruralité, accès à l'offre de service, niveau de vie, etc.).



Sélection d'un organisme de formation

Au regard du cahier des charges du parcours mesurer la capacité de l'organisme de formation à intégrer la démarche.



Mise en œuvre du parcours sur le territoire

Pour garantir la fidélité au modèle :

- Des ateliers collectifs de co-construction du parcours (sur les dispositifs de formation et d'insertion existants, les freins périphériques à l'emploi et la démarche d'aller-vers et de sourcing des stagiaires) ;
- Suivi et accompagnement de l'organisme de formation dans la mise en œuvre.



Suivi des parcours

Conduite et animation des instances de suivi des parcours.



Lancement de l'évaluation des parcours

Mise en œuvre et conduite de l'évaluation tout au long des parcours pour en mesurer l'efficacité et l'efficacité.

L'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa)

Reconnue d'intérêt général, areligieuse et apolitique, l'Ansa est une association à but non lucratif créée en janvier 2006 afin de lutter contre la pauvreté et pour l'inclusion en partenariat avec l'État, les collectivités territoriales, les institutions publiques, les entreprises, les fondations, les associations et les personnes concernées.

Porteuse de l'ensemble des métiers de la chaîne de l'innovation, notre association accompagne les territoires à l'essaimage de pratiques ou de projets innovants. Depuis 2021, nous disposons d'un guide et d'une boîte à outils libre d'accès sur le sujet.



28 rue du Sentier - 75002 PARIS
Standard : 01 43 48 65 24
<http://www.solidarites-actives.com>

POUR TOUT RENSEIGNEMENT ET CONTACT

COULANGE Manon

Responsable de projets

manon.coulange@solidarites-actives.com